

L'éco

ZÉRO DÉCHET



Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

n°8 / HIVER 2022



Bien gérer nos déchets
c'est participer à construire
une planète plus propre !

KERVIGNAC

NOSTANG

MERLEVENEZ

PLOUHINEC

SAINTE-HÉLÈNE



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

DOSSIER SPÉCIAL

Les coûts évoluent
> page 3



TRI ET PRÉVENTION

Retour sur les caractérisations
> page 6



POINT INFOS

PLPDMA, un nouveau
plan d'actions
> page 8



Sophie Le Chat
Présidente
de la Communauté
de Communes Blavet
Bellevue Océan

Édito

La collecte et le traitement des déchets font face à une situation inédite depuis ces trois dernières années. Des éléments économiques, réglementaires et fiscaux, qui échappent à notre contrôle, font que les collectivités doivent faire face à un coût exponentiel de gestion des déchets. N'ayant plus d'alternative, la Communauté de Communes est aujourd'hui dans l'obligation d'intégrer ces contraintes et de répercuter ces hausses sur les tarifs de votre redevance.

La CCBBO était parvenue, depuis la mise en place de la redevance incitative en 2013, à limiter la hausse des montants de la redevance, voir à les diminuer pendant 4 années consécutives, de 2015 à 2018. Malheureusement, la filière des déchets traverse une crise historique. Les charges supplémentaires ne cessent d'augmenter, d'un bout à l'autre de la chaîne de traitement, de la collecte à la valorisation. Ces évolutions, indépendantes de notre gestion, ont pu être entièrement contenues jusqu'ici par les économies réalisées par le service.

En 2022, votre collectivité n'a plus d'autres choix que de facturer le vrai coût des déchets.

Sommaire

DOSSIER SPÉCIAL

| | |
|---|-----|
| Que couvre la redevance ?..... | p.3 |
| Les tarifs de la redevance augmentent en 2022. Pourquoi ? | p.4 |
| Les tarifs 2022 | p.5 |

TRI ET PRÉVENTION

| | |
|------------------------------------|-------|
| Faire plus, c'est possible ! | p.6/7 |
| Étude Recyclerie | p.7 |

POINT INFOS

| | |
|-------------------|-----|
| PLPDMA | p.8 |
| Repair Café | p.8 |

Vous trouverez les principales raisons de cette hausse significative, expliquées dans cette édition. Dans ce contexte difficile, sachez que vos élus travaillent à la mise en place de solutions pour limiter ces hausses de tarifs : prévention pour diminuer les déchets, alternatives à l'incinération et à l'enfouissement.

Il nous faut donc tous ensemble poursuivre nos efforts pour réduire la production de nos déchets, en pratiquant le compostage, en étant attentif à lutter contre le gaspillage alimentaire et en pratiquant un tri soigneux.

Ces gestes participent à la maîtrise de la facture. Ils sont aussi importants pour préserver notre planète, ce qui est plus que jamais notre ambition.

Bonne lecture.

Sophie LE CHAT

La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette publication.

Directeur de la publication : Sophie Le Chat

Rédaction : CCBBO

Réalisation : mbstudio.bzh

Impression : Imprimerie Icônes

Tirage : 9 500 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle est interdite.



Un doute, une question...

Vous avez des remarques à faire, des questions sur le tri, n'hésitez pas à nous contacter :

CCBBO - Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti Neüé - 56700 Merlevenez
Tél. 02 97 65 16 16 - dechets@ccbbo.fr

Que couvre la redevance ?

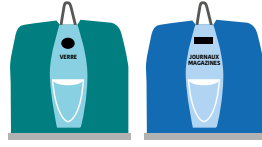
La redevance finance les coûts de collecte et de traitement de tous les déchets produits sur le territoire et les frais de structure.



Contenus dans les bacs d'ordures ménagères



Contenus dans les bacs jaunes des recyclables



Déposés dans les colonnes à verre et papiers



Déposés à la déchèterie ou sur les plateformes déchets verts



Les autres charges : personnel, mise à disposition des bacs et des composteurs, les colonnes d'apport volontaire, les frais de structure,...

Répartition des tonnages en 2020

20%

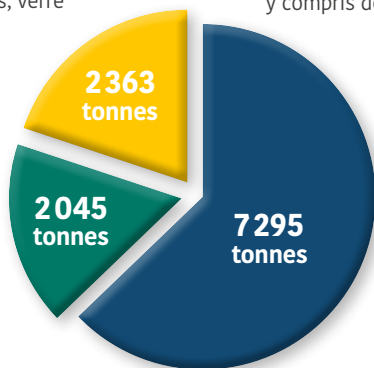
Tri sélectif

Emballages, verre et papiers

63%

Déchèterie

y compris déchets verts



17%

Ordures ménagères

Évolution du poids des déchets produits par habitant entre 2010 et 2020

Kg/habitant

2010 **215** **115** **289** **617 kg/hab.**

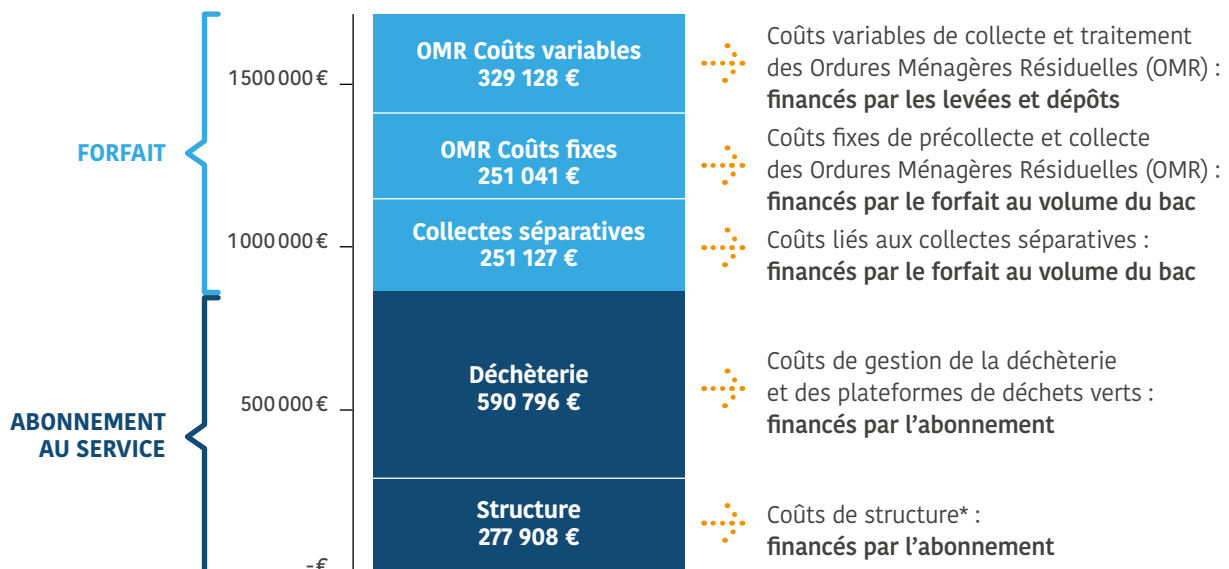
2020 **111** **129** **398** **638 kg/hab.**

-48% +12% +38%

■ Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
■ Recyclables
■ Déchèterie

+80%
DE VÉGÉTAUX
DÉPOSÉS
en 10 ans

Répartition des coûts du service



* Personnel, mise à disposition des bacs et des composteurs, les colonnes d'apport volontaire, les frais de gestion,...



d'informations sur www.ccbbo.fr



Les tarifs de la redevance augmentent en 2022. Pourquoi ?

Conjointement à la diminution de 48 % des tonnages d'ordures ménagères depuis la mise en place de la redevance incitative, les apports en déchèterie ont augmenté de 38%. De plus, les coûts de prestation de collecte et de traitement des déchets ne cessent d'augmenter, qu'il s'agisse des ordures ménagères, des déchets spéciaux ou des emballages. Ensuite, l'État augmente fortement la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) afin de réduire l'enfouissement et l'incinération des déchets. En parallèle, nos recettes ne compensent plus ces hausses, la conjoncture mondiale et européenne impactent à la baisse le cours des matériaux (papiers, ferraille ou autres...), les recettes sur les matériaux sont donc moindres. Enfin, la réhabilitation de la déchèterie de Merlevenez va nécessiter des investissements assez conséquents, estimés à ce jour à 1,8 millions d'euros.



Coûts de traitement des déchets : à quoi sommes-nous confrontés ?

À UNE AUGMENTATION DES COÛTS DE TRAITEMENT



TOUT-VENANT

Prix facturé par tonne :
2015 : 70 €/tonne
2021 : 105 €/tonne **+ 50%**

+ 42 000 € / an sur la base de 1200 tonnes / an



BOIS

Prix facturé par tonne :
2015 : 30 €/tonne
2021 : 55 €/tonne **+ 83%**

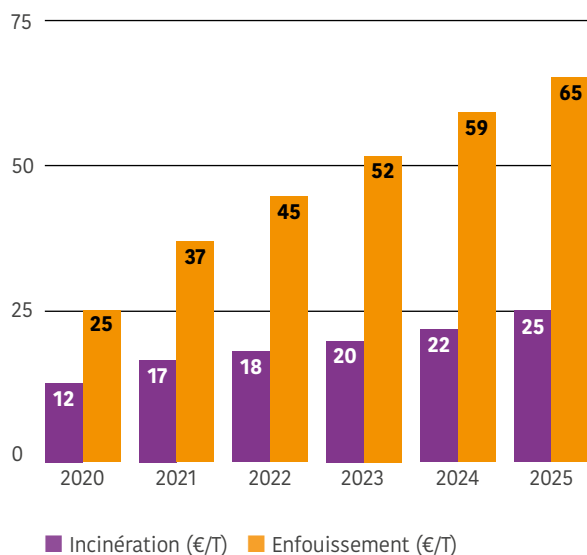
+ 12 000 € / an sur la base de 480 tonnes / an

À UNE AUGMENTATION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP)

fixée par l'État et applicable aux déchets non valorisés

Évolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/tonne

2020 > 2025



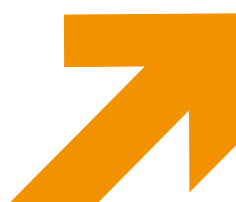
Source AMORCE 2019

COÛT ANNUEL DE LA TGAP D'ICI 2025

pour les ORDURES MÈNAGÈRES (si incinération) et les ENCOMBRANTS (si enfouissement)

2020 > 54 450 € / an

2025 > 129 125 € / an



SOIT + 83%

sur la base des tonnages 2020

Le saviez-vous ?

Cette taxe sur les activités polluantes doit permettre de mieux appliquer le principe pollueur-payeur.



Grille tarifaire 2022

Ménages (résidences principale et secondaire) et professionnels

| Nbre de personnes dans le foyer | Volume du bac | Abonnement au service | Forfait incluant 13 levées | ABONNEMENT + FORFAIT | Prix de la levée supplémentaire | |
|---------------------------------|---------------|-----------------------|----------------------------|----------------------|--|--------------------------------|
| | | | | | de la 14 ^e à la 16 ^e | à partir de la 17 ^e |
| 1 pers. | 80 L | 102,33 € | 20,73 € | 123,06 € | 1,94 € | 5,35 € |
| 2 pers. | 120 L | 102,33 € | 56,84 € | 159,173 € | 2,62 € | 8,03 € |
| 3 pers. | 180 L | 102,33 € | 116,36 € | 218,69 € | 3,89 € | 12,03 € |
| 4 pers | 240 L | 102,33 € | 169,87 € | 272,21 € | 4,86 € | 16,05 € |
| 5 pers et plus | 340 L | 102,33 € | 267,51 € | 369,84 € | 7,16 € | 20,06 € |

Professionnels utilisant un ou des conteneur(s) de 770 litres



| Volume du bac | Abonnement au service | Forfait incluant 26 levées | ABONNEMENT + FORFAIT | Prix de la levée supplémentaire | |
|---------------|-----------------------|----------------------------|----------------------|--|--------------------------------|
| | | | | de la 27 ^e à la 40 ^e | à partir de la 41 ^e |
| 770 L | 102,33 € | 1317,54 € | 1419,87 € | 13,73 € | 29,43 € |

Abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs à contrôle d'accès



| Volume du bac | Abonnement au service | Prix du dépôt | Caution par clé |
|---------------|-----------------------|---------------|-----------------|
| CLÉ | 102,33 € | 2 € | 20 € |

Propriétaires de résidences secondaires et de terrain de loisirs

Abonnement annuel obligatoire

102,33 €

Et les pros ?

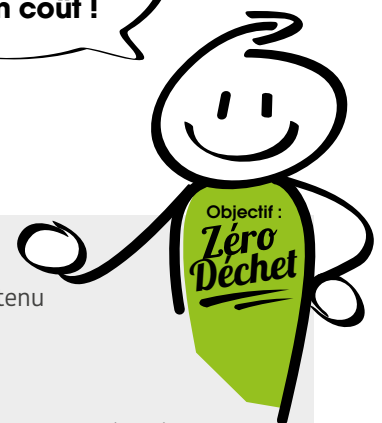
L'augmentation des tarifs impactera autant les particuliers que les professionnels. Les services annexes proposés aux entreprises (collecte des cartons et papiers de bureaux, dépôts en déchèterie) ont également été révisés afin de couvrir le coût réel du service.

Tarifs 2022 téléchargeables sur www.ccbbo.fr

À mon échelle, comment je peux contribuer à ralentir les hausses des coûts de collecte et traitement des déchets ?

- 1 En favorisant les achats durables, d'occasion ou en privilégiant la réparation.
- 2 En compostant mes déchets de cuisine.
- 3 En pratiquant la tonte mulching et le broyage de mes végétaux.
- 4 En triant tous mes emballages dans le bac jaune (emballages plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques).

RAPPEL :
les erreurs de tri ont un coût !



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

- Ne pas mettre d'objets dans le bac jaune : que des emballages vides qui n'ont pas contenu de produits toxiques.
- Eviter d'emboîter les emballages entre eux.
- Ne pas mettre des emballages trop petits de taille inférieure à la paume de la main.
- Tous les textiles sanitaires jetables : lingettes, masques, couches ... doivent aller aux ordures ménagères.

Retrouvez toutes les opérations de prévention Déchets mises en place pour vous accompagner sur notre site internet www.capzerodechet.bzh

Faire plus, c'est possible !

Nos déchets à la loupe

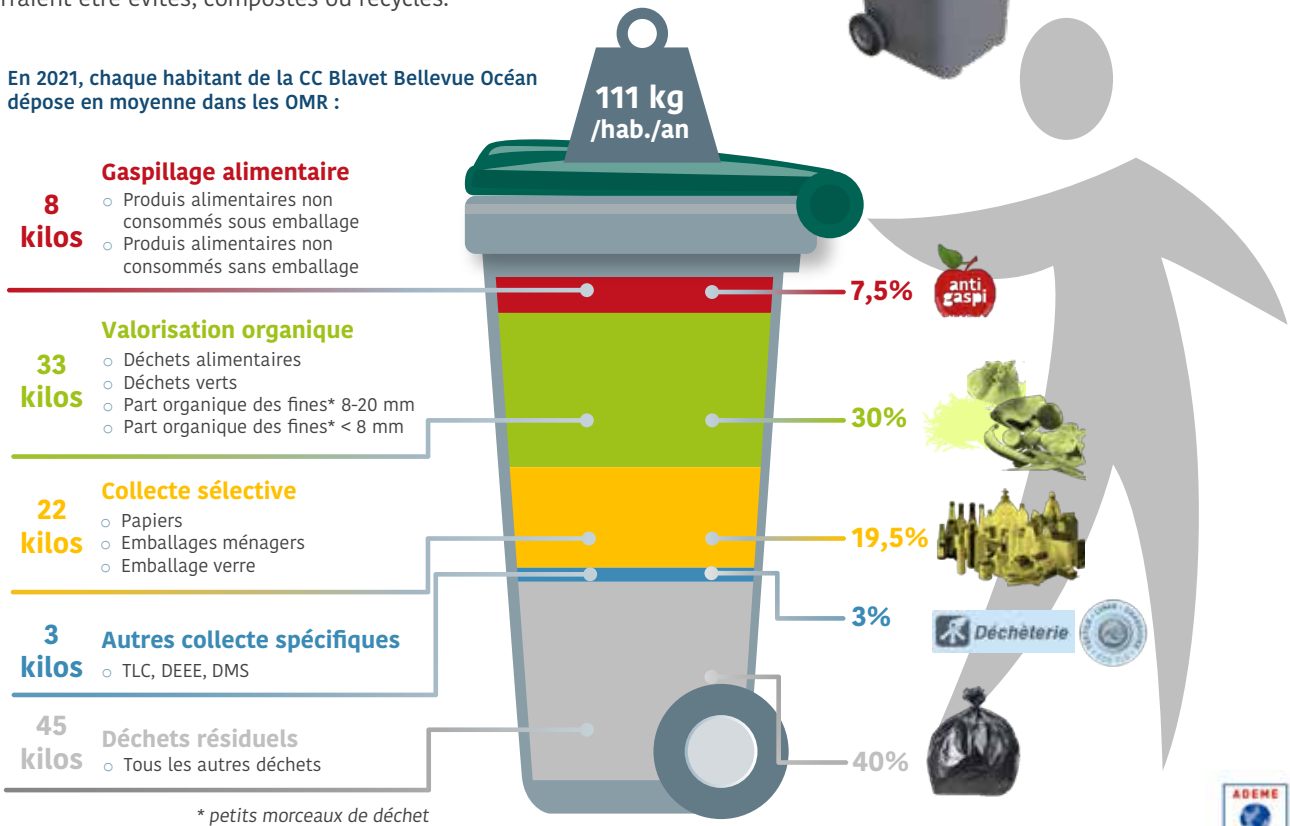
Pendant deux semaines, au printemps dernier, la CCBBO a missionné le bureau d'études ECOGEOS, pour étudier la composition de nos ordures ménagères et le contenu des bennes tout-venant collectées en déchèterie. Ce sont des caractérisations. Cette étude permet d'identifier la part des déchets qui pourraient être recyclés, compostés ou valorisés et ainsi réfléchir aux prochaines actions de prévention à mener pour vous apporter des solutions afin d'améliorer ces résultats.

60% des déchets collectés n'y ont pas leur place !

Que contiennent les bacs verts ?

Vous serez surpris d'apprendre que 60% des déchets n'y ont pas leur place ! Ils pourraient être évités, compostés ou recyclés.

En 2021, chaque habitant de la CC Blavet Bellevue Océan dépose en moyenne dans les OMR :



Caractérisation réalisée avec le soutien financier de l'ADEME



D'ici fin 2023, tous les Français devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets (collecte ou compostage), cela deviendra une obligation légale. En effet, les biodéchets, principalement des déchets d'origine végétale (restes de cuisine, produits périmés, déchets verts...), remplissent une grande partie des poubelles des ménages et finissent incinérés alors qu'ils pourraient être facilement valorisés.

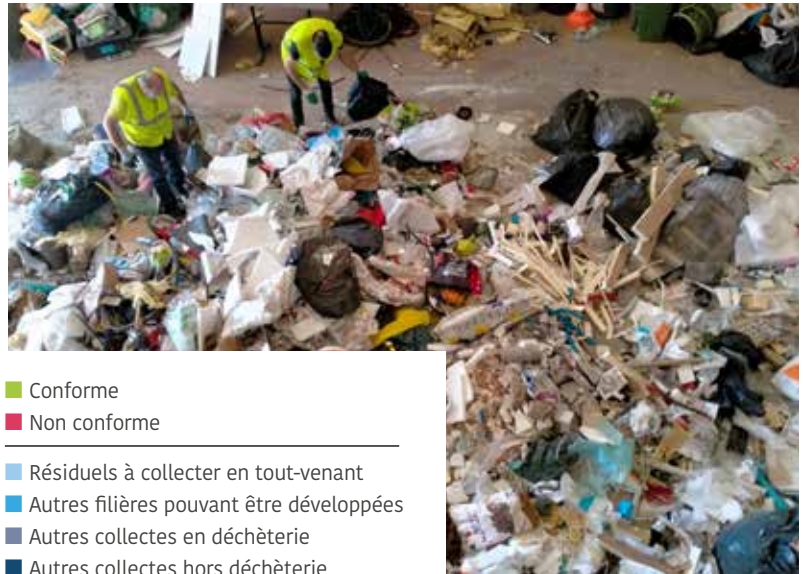
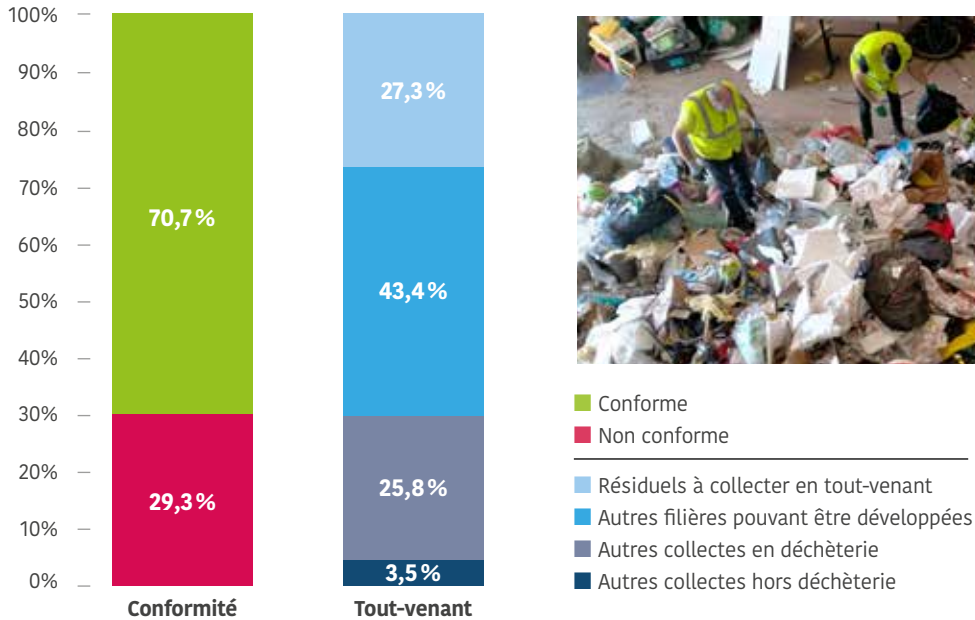
La CCBBO mettra prochainement en œuvre un programme d'actions pour développer la valorisation des biodéchets.





Que contiennent les bennes tout-venant ?

Représentation du taux de conformité sur les bennes tout-venant



Les caractérisations des bennes tout-venant ont démontré que :

- ❖ **70,7 %** des déchets présents au sein des bennes de tout-venant sont conformes aux consignes de tri actuelles de ce flux.
- ❖ **29,3%** sont des erreurs de tri (25,8% pour d'autres collectes existantes en déchèterie, 3,5% pour d'autres collectes hors déchèterie).
- ❖ **43,4%** des flux captés correspondent à de nouvelles filières pouvant être développées, soit 507 tonnes/an.

Conclusion

Avec un meilleur tri et la mise en place de nouvelles filières, il resterait que finalement 27,3 % de déchets non valorisables qui auraient réellement leur place dans la benne tout-venant.

Des nouvelles filières en perspective

Cette étude a souligné l'intérêt de **développer de nouvelles filières** pour capter les gisements valorisables existants (plâtre valorisable, huisseries, plastiques rigides...). La réhabilitation de la déchèterie permettra la mise en place de nouvelles filières de tri pour une meilleure valorisation des déchets.

La déchèterie bientôt en travaux

Les travaux de transformation et modernisation de la déchèterie de Merlevenez démarreront au printemps. La déchèterie restera ouverte pendant la première phase des travaux. Vous serez informés dans le courant de l'année 2022 des conditions d'accès pendant la seconde phase de travaux.



ÉTUDE RECYCLERIE

La CCBBO a lancé une **étude de faisabilité** pour l'implantation d'une recyclerie sur son territoire. L'étude devra répondre, entre autres, à ces deux questions :
est-ce techniquement possible ?
est-ce économiquement viable ?
 Les élus communautaires se positionneront sur la réalisation ou pas de ce projet dans le courant de l'année 2022.



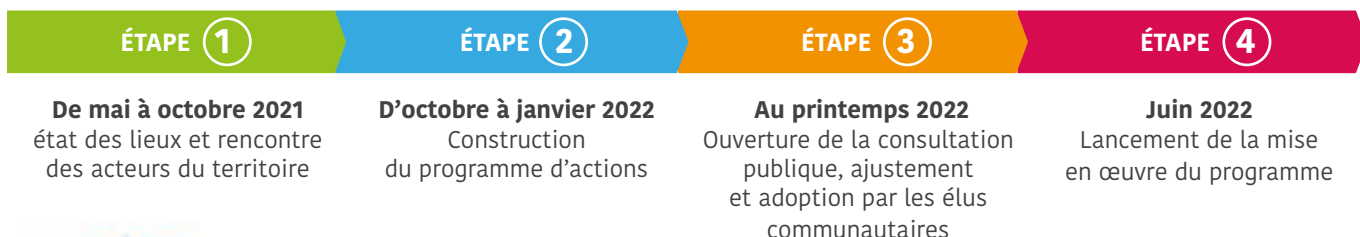
PLPDMA : un plan ambitieux pour réduire le volume de nos déchets d'ici 2027

C'est quoi le PLPDMA ?

La CCBBO s'est engagée en 2021 dans la mise en œuvre d'un PLPDMA. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés définit pendant 6 ans les actions qui permettent de réduire les quantités des déchets produits sur le territoire. Les flux de déchets prioritairement visés, au regard de leur coût de traitement notamment et des tonnages actuels, sont les ordures ménagères, les encombrants, les déchets verts et les gravats. Le PLPDMA est un document de planification territorial obligatoire. Il s'inscrit dans le plan national et le plan régional de prévention des déchets.



LES ÉTAPES CLÉS



Consultation publique : vous pourrez nous faire part de votre avis !

Le projet de PLPDMA de la CCBBO sera soumis à la consultation du public, au printemps, pour une durée d'un mois.

REPAIR Café Ça repart et ça répare !

Après une année chahutée par la crise sanitaire, le Repair Café a bel et bien repris du service à l'automne 2021.



- Un aspirateur à bout de souffle ?
- Une carafe en carafe ?
- Un grille-pain cuit ? Jeter, pas question !

Les bricoleurs bénévoles proposent gracieusement leurs secours pour réparer les objets du quotidien, avec l'aide de leurs propriétaires, car l'objectif est de réparer ensemble, d'apprendre et d'échanger, dans une ambiance conviviale. L'entrée est libre. **Un atelier par mois** est organisé, **le samedi matin à l'atelier d'insertion ACTE**, Parc d'activités de Bellevue à Merlevenez (accès par la route en face de l'entrée de la déchèterie).

Dates des prochains ateliers :

- Samedi 8 janvier
- Samedi 5 février
- Samedi 5 mars
- Samedi 2 avril
- Samedi 7 mai
- Samedi 4 juin
- Samedi 2 juillet



Calendrier des rendez-vous sur :
www.capzerodechet.bzh



ATTENTION ! Calendrier de collecte distribué avec ce magazine